



Qu'est-ce que c'est ?

Ce programme vous permet de déclarer toutes les adhésions au COC de votre foyer et ainsi de vous faire rembourser une partie de vos cotisations.

Qui peut en bénéficier et où ?

Pour bénéficier de cet avantage, il vous suffit d'imprimer le formulaire suivant, de le compléter et de le retourner au COC avant le 31 mai 2022. Votre demande doit compter au moins deux adhésions et seules les cotisations de base seront prises en compte (les options, les cours ou les assurances complémentaires ne seront pas comptabilisés).

Si votre dossier est complet, nous procéderons au règlement fin Juin ou début Juillet.

Adresse :

13 route de Versailles
91080 Courcouronnes
cocourcouronnes.bureau@orange.fr

